

Juillet 2000

Termes de référence de l'étude de faisabilité d'un observatoire sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages au Sénégal

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le but d'atteindre les objectifs du IX^{ème} Plan d'Orientation pour le Développement Économique et Social 1996/2001, le Gouvernement du Sénégal a mis en place un Programme de Lutte contre la Pauvreté (PLP). Celui-ci vise principalement à satisfaire la demande sociale des personnes exclues du processus de développement économique et social et leur faire bénéficier des fruits de la croissance économique. Le PLP s'appuie sur une stratégie de développement de nature à promouvoir une croissance économique forte et durable, à améliorer les conditions de vie des ménages et à renforcer les capacités des populations pauvres.

Le PLP bénéficie de l'appui des différents partenaires du développement. Cet appui contribue au renforcement des capacités d'analyse et de gestion du développement social et économique. Il voudrait également mettre en place des outils permettant de suivre les groupes vulnérables et d'améliorer la cohérence des méthodes et supports utilisés par l'appareil statistique national. Cette volonté d'améliorer le système de suivi et d'analyse des conditions de vie entre dans la stratégie globale de lutte contre la pauvreté. Il faut ainsi, un système performant de production statistique, intégrant et harmonisant les différentes sources de données pertinentes sur la problématique de la pauvreté et les conditions de vie des ménages. Les utilisateurs manquent des données de base fiables et mises à jour et des outils d'analyse permettant de prendre les meilleures décisions. Les outils existant ne répondent pas exhaustivement à leurs besoins. Le projet de mise en place d'un observatoire sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages s'inscrit comme une suite des efforts fournis dans la collecte et l'analyse des données sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages et pour répondre aux besoins croissants des décideurs et des utilisateurs des données sur la pauvreté.

Le PLP comporte un volet important sur le renforcement du système de suivi des conditions de vie des ménages. L'élaboration d'un observatoire sur la pauvreté s'inscrit dans ce volet. À cet effet, dans le souci d'un suivi périodique et d'une évaluation des décisions et des impacts des politiques, des programmes et projets relatifs à la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des ménages, les décideurs ont besoin d'informations pertinentes, fiables et facilement exploitables. La mise en place d'un observatoire permettra de combler un vide actuel à savoir :

- Mettre en place une entité ayant pour but de jouer le rôle d'une banque d'information, (au niveau national, régional, urbain/rural et au niveau le plus fin) sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages, qui sera mise régulièrement à jour par la DPS et les services statistiques sectoriels, en regroupant les indicateurs produits régulièrement afin de constituer des séries chronologiques. Cette banque d'indicateurs socio-économiques faciliterait l'accès aux informations pertinentes tant au niveau des décideurs économiques qu'aux équipes de recherche.

- Permettre la publication d'un rapport annuel sur les conditions de vie des ménages et le développement humain au Sénégal
- Faciliter le traitement, l'analyse ainsi que la diffusion d'informations existantes pour un suivi périodique du niveau de pauvreté et pouvoir évaluer les décisions et impacts des politiques, des programmes et projets relatifs à l'amélioration des conditions de vie des ménages.

II. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'étude de faisabilité a pour objectif général la conception d'un observatoire, fiable et performant, sur la pauvreté et les conditions de vie au Sénégal. Il s'agira plus spécifiquement d'évaluer le système d'information, définir les besoins et les produits de l'observatoire et proposer une meilleure option organisationnelle et financière. L'étude permettra ainsi de répondre aux questions portant sur :

Les acteurs : déterminer ceux qui fournissent et utilisent l'information pour des décisions bien précises.

Les données : définir les besoins en information, les données à collecter, l'organisation de l'alimentation continue de l'observatoire en données et le rôle de l'administrateur ou du gestionnaire des données.

Les procédures : Préciser les interrelations entre les acteurs et les données et entre les acteurs eux-mêmes.

Les outils : Évaluer les outils nécessaires pour la prise des décisions.

La structure : Proposer une structure et un organigramme de l'observatoire qui intègre tous les aspects à savoir les moyens humains et matériels. Il sera d'abord nécessaire de fournir des propositions d'ordre administratif et juridique, telles que les procédures de recrutement, la situation légale, l'encrage institutionnel. Il s'agira ensuite de définir les besoins et évaluer le système d'information dans le sens de répondre à ce besoin.

IV. MANDAT DES CONSULTANTS

Le bureau d'étude choisi devra mener les activités ci-après :

1. DÉFINITION DES BESOINS ET ÉVALUATION DU SYSTÈME D'INFORMATION

S'appuyer sur la recherche documentaire et une série d'interviews et d'enquêtes auprès des principaux utilisateurs d'informations sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages pour :

- Procéder à une identification des besoins en information en faisant ressortir clairement la typologie des utilisateurs en groupes et en sous-groupes ;

- Procéder à l'évaluation des besoins des utilisateurs et en faisant ressortir une typologie des informations attendues, identifier celles qui sont à caractère général et celles à caractère spécifique.
- Dégager de cette identification les principales conclusions sur les besoins en information en précisant le niveau de la demande, les attentes des utilisateurs, le niveau des recettes pouvant être généré, dans le souci d'une pérennisation de l'observatoire.

2. DÉFINITION DES PRODUITS DE L'OBSERVATOIRE

- Dégager les principes devant guider la sélection des produits. Fournir une description détaillée sur les produits envisageables, fiables et réguliers, en fonction des objectifs de l'observatoire, des moyens disponibles et des besoins des utilisateurs.
- Faire des propositions sur les blocs d'informations et les indicateurs qu'il faudra produire et les outils (instruments) d'investigations qui permettront d'atteindre ces objectifs.
- Dégager le meilleur choix technique et organisationnel permettant de maintenir le dispositif à la pointe des progrès en matière de diffusion de l'information.

3. PROPOSITION D'UNE ORGANISATION ET ~~ENC~~ENCRAGE INSTITUTIONNEL

- Proposer une meilleure organisation institutionnelle, incluant la proposition sur la localisation de l'observatoire, la relation juridique avec les partenaires technique, la cohérence du dispositif et sa viabilité à long terme
- Proposer un plan de communication permettant de faciliter la collecte des données aux niveaux des services techniques et des ménages pour une publication régulière des résultats. Il faut déterminer des méthodes d'investigation et une périodicité qui permettraient de recueillir les diverses informations.
- Évaluer les moyens humains, en distinguant le personnel de gestion et technique (Administrateur du réseau, Économiste, Statisticien, etc) et le personnel d'appui, qui devront être consacrés au bon fonctionnement de l'observatoire, en tenant compte des choix effectués pour son contenu, son organisation et sa gestion. Identifier les différentes contraintes tant matérielles qu'humaines qui entravent la bonne marche du système d'information en terme de production, de traitement et d'analyse des données et de publication des résultats.
- Se baser sur différentes hypothèses (optimale/intermédiaire/minimale) et décrire la meilleure organisation technique informatique pour les différentes structures à mettre en place (par exemple, atelier de collecte et de mise à jour, serveur d'information, équipements décentralisés, équipements des sites pilotes reliés au serveur, etc.)

4. PROPOSITION D'UNE APPROCHE BUDGÉTAIRE ET TECHNIQUE

- Présenter une option organisationnelle et financière optimale en fonction des objectifs fixés et des contraintes de budget (rapport coût/efficacité).
- Proposer différentes architectures et élaborer les budgets correspondant aux différentes hypothèses en prenant en compte si nécessaire des éléments de dépenses comme le serveur, l'atelier de collecte et d'analyse, l'équipement des sites pilotes, les frais de formation, etc. Proposer la meilleure architecture répondant aux objectifs de l'observatoire.
- Estimer les recettes (bilan prévisionnel) devant être générées par l'observatoire sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages.

V. PROFIL DES CONSULTANTS

La réalisation de ce travail nécessitera des compétences et une très grande expérience dans la mise en place d'observatoires sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages. Le travail peut être confié à un cabinet disposant des compétences ci-dessus mentionnées ou à une équipe de consultants disposant des compétences et une expérience requises. L'équipe devra comprendre un socio-économiste spécialiste de l'analyse de la pauvreté, un spécialiste des systèmes d'information, un statisticien d'enquête, un spécialiste des bases des données (et un informaticien spécialiste des traitements des données.)

Les candidats seront sélectionnés sur la base d'une offre technique et financière faisant apparaître :

- Une méthodologie claire et précise permettant d'apprécier la compréhension du mandant en faisant ressortir les activités à mener pour la réalisation de l'étude
- Une présentation de l'expérience du cabinet accompagnée par la production de documents attestant des trois derniers travaux sur la mise en place des observatoires dans le domaine économique et social.
- Le curriculum vitae des experts devant intervenir dans la consultation afin d'avoir une bonne appréciation de l'expérience des ressources humaines disponibles
- Le calendrier de réalisation de l'étude en faisant ressortir l'articulation entre les différentes étapes du travail dans le cadre d'un chronogramme des activités clair et précis
- Un budget détaillé faisant apparaître les moyens matériels et les ressources humaines à consacrer à la mise en place et au bon fonctionnement de l'observatoire sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages dépendent tout en tenant compte de son contenu, de son organisation et de sa gestion.

Les offres seront adressées au Coordonnateur du PÉLCP, Ministère de l'Économie et des Finances, porte D 1^{ère} étage Pièce 108.

VII. SUPERVISION ET APPUI

Le comité de ^{suivi} pilotage du PÉLCP assurera le suivi et la supervision des résultats de l'étude. Les consultants devront rendre compte régulièrement de l'évolution de leurs travaux au niveau de ce comité. L'Administration mettra à la disposition des consultants toutes les informations documentaires disponibles. Elle veillera également à ce que les consultants aient accès à tous les renseignements dont ils auront besoin pour accomplir leur mission.

VIII. DURÉE DE L'ÉTUDE

La consultation va durer ^{45 jrs ouvrables.} soixante jours (60). Cette période court à partir de la date de validation de la note d'orientation méthodologique et technique. Les résultats devraient être disponibles à l'échéance de ce délai.

IX. PRODUITS ATTENDUS

Un pré-rapport devra être soumis à l'appréciation du comité de pilotage au moins deux semaines avant le dépôt du rapport définitif. Le comité de pilotage de l'étude fera parvenir au cabinet ses observations dans les 10 jours qui suivent le dépôt de pré-rapport qui dispose à son tour de 10 jours pour intégrer les observations et déposer le rapport définitif en dix (10) exemplaires au plus tard le au Coordonnateur du PÉLCP, Ministère de l'Économie et des Finances, porte D 1^{ère} étage Pièce 108, avec une copie sur disquette saisie avec le logiciel Word 97. Le comité de pilotage de l'étude réagira dans les deux (2) semaines qui suivent le dépôt du rapport définitif pour se prononcer sur la recevabilité conformément aux termes de référence. Une fois le travail accepté par le comité de pilotage et agréé par celui-ci, le rapport de l'étude devient une propriété de la Direction de la Prévision et de la Statistique.

X. ASPECTS CONTRACTUELS

Les activités qui seront réalisées dans le cadre de l'étude de faisabilité de mise en place de l'observatoire sur la pauvreté seront entièrement financées par le Programme Élargi de Lutte Contre la Pauvreté (PÉLCP) et seront régies par les procédures de passation des marchés publics. Les honoraires de consultants et des modalités de paiement seront intégrés dans le contrat de prestation des services. Les conditions financières (honoraires) seront basées sur les taux en application dans le système des Nations Unies. *